

*Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse*

*Le ministre*

*Paris, le 17 OCT. 2019*

Note à l'attention de  
**Madame Souâd AYADA**  
*Présidente du Conseil supérieur des programmes*

Objet : *Programme de travail 2019-2020 du Conseil supérieur des programmes.*

En juin 2019, le Conseil supérieur des programmes a achevé sa mission pour le nouveau lycée général et technologique en remettant les projets de programme pour la classe terminale.

Pour l'année scolaire 2019-2020, je vous demande de mobiliser le Conseil supérieur des programmes autour des enjeux suivants :

**1. Finalisation des programmes du lycée professionnel**

Du 23 au 31 octobre, le Conseil examinera les projets de programme pour les classes de première et terminale du nouveau lycée professionnel.

A l'issue de cette période, et avant le 15 novembre, l'ensemble des projets de nouveaux programmes me seront remis.

**2. Développement durable, changement climatique, biodiversité**

Le Conseil remettra à la fin du mois de novembre ses propositions d'introduction de contenus d'enseignement sur le développement durable, le changement climatique et la biodiversité dans les programmes de la scolarité obligatoire (selon les orientations qui vous ont été données dans la lettre de saisine spécifique qui vous a été adressée).

.../...

### **3. Suivi de la mise en œuvre des programmes du lycée général et technologique et du lycée professionnel dans les manuels scolaires**

Le Conseil effectuera, en étroite collaboration avec les représentants des éditeurs, une analyse, par discipline ou enseignement, des nouveaux manuels scolaires produits.

### **4. La formation initiale et continue des professeurs.**

La loi de refondation du 8 juillet 2013 prévoit que le CSP puisse émettre des avis et formuler des propositions sur « la nature et le contenu des épreuves des concours de recrutement d'enseignants des premier et second degrés [...] ainsi que [sur] les objectifs et la conception générale de la formation initiale et continue des enseignants ».

Le CSP a donc vocation à être membre du comité de suivi de la mise en place des INSPÉ et à suivre, en tant qu'observateur, le plan national de formation.

### **5. Une réflexion sur les programmes de la maternelle.**

La loi pour l'École de la confiance, qui fixe une obligation d'instruction à partir de 3 ans, révisé ainsi le temps de la scolarité obligatoire.

En cohérence avec les textes publiés au Bulletin officiel du 29 mai 2019, en lien avec la DGESCO et en complémentarité avec les travaux du Conseil scientifique de l'éducation nationale, le CSP confrontera l'esprit des évolutions apportées par la loi et le programme actuellement en vigueur, et afin de me soumettre des pistes d'aménagement de ce programme.

### **6. L'articulation des programmes de collège avec les nouveaux programmes du lycée**

Le CSP examinera la question de l'articulation entre les actuels programmes de collège et les nouveaux programmes du lycée. Discipline par discipline, il me soumettra son analyse ainsi que ses propositions d'éventuels amendements destinés à favoriser une bonne progression des apprentissages entre le collège et le lycée.

### **7. L'articulation des programmes d'EMC des classes de troisième et de seconde avec le SNU**

Le CSP, à partir des travaux engagés sur le SNU, examinera l'articulation entre les programmes d'EMC des classes de troisième et de seconde avec les différents contenus du SNU. Il s'agit de proposer une formation cohérente du futur citoyen.



Jean-Michel BLANQUER